

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 20 et 27 mars 2024

Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024

DELIBERATION N° 1

OBJET : Contrat de concession avec Enedis et ERDF : Avenant pour renouvellement du Plan Pluriannuel d'Investissement

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 20 mars dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du contrat de concession signé en 2019 avec Enedis, il est prévu la renégociation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du concessionnaire tous les 4 ans.

A cet effet, plusieurs réunions de négociation ont eu lieu avec ENEDIS, en présence de Jean-Marc JAVAUX, Président, André GAUTHIER, vice-président en charge des concessions, Fabrice TONGHINI, directeur et Georges MIGNOT, responsable du service réseaux secs au SIED 70.

Pour ces négociations, le SIED 70 s'est également fait assister par le cabinet NALDEO qui a participé aux 3 dernières réunions de négociation.

Ainsi, le SIED 70 et ENEDIS se sont rencontrés à plusieurs reprises au cours de l'année 2023 :

- le 05/04/2023 : présentation du bilan PPI établi par Enedis
- le 25/05/2023 : présentation du diagnostic de la concession établi par Enedis
- le 31/10/2023 : négociation du projet PPI proposé par le SIED 70
- le 21/11/2023 : négociation du projet PPI et proposition de convention article 8
- le 04/12/2023 : négociation du projet PPI et convention article 8

Si les 2 parties se sont accordées sur le bilan du PPI 2020-2023 et le diagnostic de la concession établi par Enedis, les autres sujets ont fait l'objet d'après négociations.

Ces dernières ont permis d'aboutir sur :

- Un engagement du concessionnaire de 7 millions d'euros sur les 4 ans (contre 5.7 M€ sur la période 2020-2024) détaillé ci-dessous

Finalité	Total 2024-2027
Modernisation des réseaux HTA :	5,8 M€
dont :	
- Plan Aléas Climatiques (PAC) :	2,6 M€
- Rénovation Programmée (RP) :	1,4 M€
- OMT et structure réseau :	0,4 M€
- Renouvellement ciblé de postes HTA/BT :	0,3 M€
Modernisation des réseaux BT :	1,2 M€
dont :	
- Fils nus BT en zone urbaine :	0,7 M€
- CPI et Neutre périphérique BT :	0,5 M€
Engagement financier total	7 M€

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257 004366-2024 0327-DEL IB 1CS270

- Un élargissement du zonage de ce PPI à l'ensemble du territoire de la concession (et non plus uniquement les zones définies comme prioritaires).

- La réalisation du PPI et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité plus nombreux que précédemment, dont notamment le critère B :

Type de priorité/programme	Indicateur de suivi ¹	Indicateur d'évaluation ²
Qualité de desserte	Critère B Hix hors RTE moyenné sur 4 ans à la maille de la concession	-
Renouvellement des réseaux BT en fils nus dont faibles sections en zone urbaine	Nombre de km de réseau aérien nu BT déposés / an en zone urbaine	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau BT nus en zone urbaine
Renouvellement des réseaux BT en fils nus dont faibles sections en zone rurale	Nombre de km de réseau aérien nu BT déposés / an en zone rurale	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau BT nus en zone rurale
Renouvellement des réseaux souterrains BT CPI-NP	Nombre de km de réseau souterrain BT de type CPI ou NP déposés / an	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau BT souterrain
Rénovation programmée des réseaux HTA aériens pérennes	Nombre de km de réseau aérien HTA traités en rénovation programmée / an	Taux d'incident annuel hors causes externes, pour 100 km de réseau HTA aérien
Fiabilisation des réseaux HTA aériens à risque PAC	Nombre de km de réseau aérien PAC traités / an	Taux d'incident annuel, de causes climatiques, pour 100 km de réseau HTA aérien
Renouveler les réseaux souterrains CPI HTA	Nombre de km de réseau souterrain HTA de type CPI déposés / an	Taux d'incident annuel pour 100 km de réseau HTA souterrain CPI
Ajout d'Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT) ou bouclage	Nombre d'OMT posés / an Nombre de clients impactés par l'ajout d'OMT Nombre de bouclage / an	Nombre de poches d'utilisateurs supérieures aux seuils restantes en contrainte d'OMT
Renouvellement poste HTA/BT	Nombre de poste renouvelé / an	-

ENEDIS n'a pas souhaité modifier le SDI à ce stade du contrat, appliquant à la lettre ce dernier, mais a indiqué être prêt à échanger et à préparer sa révision dès la signature du PPI 2024-2027 afin de prendre en compte, le cas échéant, les éléments pertinents à l'horizon 2027, date de révision contractuelle de l'annexe 2A.

Le Bureau syndical du 17 janvier 2024 ainsi que la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 22 février 2024 ont émis un avis favorable à la signature de l'avenant correspondant à ces modifications, joint au rapport transmis préalablement aux membres du Comité.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **APPROUVE** les termes de l'avenant proposé en annexe de la présente délibération tels que présentés par Monsieur le Président.

2) **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240327-DEL IB1C5270